

Autorisation de diffusion de l'image et de la chorégraphie d'un mineur

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Demeurant à

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Demeurant à

déclarons être titulaires de l'autorité parentale de notre enfant :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

France Télévisions participe à l'évènement #Say Hi, qui est relayé par l'Union Européenne de radio-diffusion (UER) et initié par la NRK et la VRT, et qui a pour objectif de fédérer des enfants autour des thèmes de l'inclusion, de l'amitié et de la lutte contre toute forme de harcèlement.

Au cours de celui-ci, une chanson et une chorégraphie seront exécutées le même jour et à la même heure, par des groupes d'enfants, notamment dans les écoles, et par le biais de campagnes orchestrées par les medias de service public européens participant à l'opération.

Dans ce cadre, France Télévisions a lancé un appel à la participation des enfants qui le souhaitent, à envoyer une vidéo de leur interprétation de la chorégraphie du clip « Là pour toi », initialement interprété par le chanteur Enzo et produit par Warner Music France.

France Télévisions souhaite diffuser une vidéo composée d'extraits des chorégraphies des enfants et d'extraits du clip « Là pour toi » interprété par le chanteur Enzo.

A ce titre, nous autorisons la société France Télévisions à effectuer, à titre gracieux, la diffusion et la rediffusion de l'image de notre enfant ainsi que l'adaptation, la reproduction et la représentation de tout ou partie de la chorégraphie de notre enfant, en intégralité et/ou par extraits, par tout moyen connu et inconnu à ce jour en vue de sa diffusion et son exploitation, en linéaire et non linéaire, sur les services édités par France Télévisions, notamment France 2, France 3, France 4, France 5 et OM la 1ère, sur les sites Internet France.tv.fr et lumni.fr, sur les comptes ouverts de France Télévisions sur les réseaux sociaux et plateformes collaboratives (Facebook, Twitter, Instagram et Youtube etc.), sur les applications de France Télévisions, sur tous les supports de TV5 Monde ainsi que sur tous les réseaux de diffusion de l'UER et ceux des pays membres de l'UER, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans.

Les diffusions de la vidéo auront lieu à partir du 11 novembre 2022, notamment dans la case jeunesse « Okoo ».

Fait à _____, le _____

(signatures)

Pièce jointe : Charte relative à la participation des mineurs à des émissions de télévision